

l'an deux mil vingt -quatre
le douze septembre à vingt-et-une heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, CHARIERAS, CHERET, COSTEDOAT,
CZEP CZAK, DIOP, FLOHIC, FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA, LE MOING,
MILON, MUNIER, PASSET

Date de convocation
5 SEPTEMBRE 2024

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme BOUSSIOUS a donné procuration à M. PASSET
M. EVEN qui a donné procuration à Mme GIBAUD-AZIZA
Mme GILLMANN qui a donné procuration à Mme MILON
M. LAMIRAL qui a donné procuration à Mme CHERET
Mme RANCE qui a donné procuration à Mme LE MOING
M. SANTINHO qui a donné procuration à M. CZEP CZAK

**Date d'affichage
de la convocation**
5 SEPTEMBRE 2024

Absent : ./.

**Date de publication
de la délibération**
23 SEPTEMBRE 2024

Mme GIBAUD-AZIZA a été élue secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 13

Votants 19

OBJET : Budget de la commune : décision modificative n°1

Madame la Maire propose à l'Assemblée d'adopter une décision modificative au budget de la commune afin de
pouvoir passer une écriture d'ordre demandée par le comptable public.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le budget primitif 2024 de la commune,

Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

VOTE la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT		
Article 2131/041	+ 864,00 €	
Article 203/041		+ 864,00 €
TOTAL	+ 864.00 €	+ 864.00 €

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 23 septembre 2024

La Maire
Claire CHERET



La secrétaire de séance
Céline GIBAUD-AZIZA



Mis en ligne le 23/09/2024 à 12h22

REÇU EN PREFECTURE
le 23/09/2024

Application agréée E-legalite.com